

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

COMMUNE DE VACQUEYRAS

A R R E T E n° 2026-131

Portant prolongation de l'arrêté 2026-122 réglementant la circulation piétonne

Le Maire de Vacqueyras,

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
- VU la loi n° 83-8 du 07 janvier 1983, modifiée relative à la répartition entre les collectivités locales et l'Etat ;
- VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213.1 à L2213.6 ;
- VU le Code de la Route et notamment les articles R110.1, R110.2, R411.5, R411.8, R411.25, R417.4, R417.9, R417.10 et R417.11 ;
- VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière ;
- VU l'arrêté municipal initial n°2026-122 ;
- VU la demande initiale de M. CANADAS le 05/10/2026 ;
- VU la demande de prolongation de Mme CANADAS le 21/10/2026 ;

CONSIDERANT que les travaux situés au 107 rue du Chemin Neuf nécessite des mesures particulières de circulation pour assurer la sécurité des passants,

ARRETE

ARTICLE 1

La voie piétonne longeant le parking de la place Hiely est neutralisée du **vendredi 23 octobre 2026 à 8h jusqu'à la fin des travaux et au plus tard jusqu'au lundi 30 novembre 2026 à 18h.**

ARTICLE 2

L'entreprise devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin de permettre aux locataires de stationner leur véhicule pendant toute la durée des travaux, dans la mesure du possible.

ARTICLE 3

En cas d'annulation ou de report des travaux, le présent arrêté devient caduc de plein droit.

ARTICLE 4

L'application du présent arrêté est exécutoire immédiatement et est matérialisée par la mise en place de la signalisation réglementaire prévue par la sécurité routière.

ARTICLE 5

Toute infraction au présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi.

ARTICLE 6

La Secrétaire de Mairie, le Chef de brigade de Gendarmerie de Beaumes-de-Venise sont chargés chacun en ce qui concerne de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Vacqueyras, le 21/10/2026

Le Maire,

Philippe BOUTEILLER